

Conseil du Marché Financier

Financial Market Council هیئة السوق المالیة

# Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3233 \_\_\_\_ Jeudi 27 Novembre 2008 \_\_\_ 13<sup>ème</sup> ANNEE \_\_\_ ISSN 0330-7174

# SOMMAIRE

### **EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2008 -3 »

2-4

### **AVIS DE NOTATION**

FITCH CONFIRME LA NOTE 'BBB+', PERSPECTIVE STABLE, DE L'ARAB 4 **TUNISIAN BANK** 

**COURBE DES TAUX** 5

**VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM** 6

### **ANNEXE**

### **ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS:**

- FCP DELTA EPARGNE ACTIONS
- FCP SECURAS

### EMISSION D'EMPRUNT

### **OBLIGATAIRE**

### **AVIS DES SOCIETES**

### VISAS DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

# EMPRUNT OBLIGATAIRE - TUNISIE LEASING 2008-3 -

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société Tunisie Leasing, réunie le 29 mai 2008, a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 50 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du 9 septembre 2008 a décidé d'émettre une première tranche d'un montant de **15 millions de dinars** objet de la présente opération, aux conditions suivantes :

Dénomination de l'emprunt : «Tunisie Leasing 2008-3».

Montant: 15 000 000 dinars divisés en 150 000 obligations de 100 dinars chacune.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le 27 janvier 2009 date limite de clôture des souscriptions.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt :** Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêt différents aux choix du souscripteur :

- <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 100 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de janvier de l'année N-1 au mois de décembre de l'année N-1.
- <u>Taux fixe</u> : 6,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe): Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 6,5% pour le présent emprunt.

### EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2008 - 3 - (Suite)

Marge actuarielle (souscription à taux variable): La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au 30 septembre 2008, qui est égale à 5,228%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,228%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 1% et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale** : Les obligations de l'emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2008-3 » seront émises pour une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

**Duration (souscription à taux fixe) :** Il s'agit de la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle. La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt. La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,767 années**.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation, entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions seront décomptés et déduits du prix de souscription.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **27 janvier 2009.** 

**Amortissement :** Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **27 janvier 2014**.

**Paiement**: Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **27 janvier** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **27 janvier 2010**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 21 novembre 2008 et clôturées, sans préavis, au plus tard le 27 janvier 2009. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission au **27 janvier 2009**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

EMISSION D'EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2008 - 3 - (Suite)

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public: Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 21 novembre 2008 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Tunis, Sfax, Sousse, Nabeul et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

Intermédiaire agrée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement et la délivrance des attestations de propriété et la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Tunisie Leasing 2008-3», seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente choisis par ce dernier.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations. **Notation :** La présente émission a reçu la note BBB+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 07/10/2008.

Cotation en bourse: La Société Tunisie Leasing s'engage à demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Tunisie Leasing 2008-3» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM: La Société Tunisie Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «Tunisie Leasing 2008-3», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le **n° 08-0629** en date du **05 novembre 2008**, du document de référence « TL 2008 » enregistré par le CMF sous le n° **08-0004** en date du **15 août 2008** ainsi que son actualisation enregistrée par le CMF sous le n° **08-0004/A001** en date du **05 novembre 2008** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing , Centre Urbain Nord, avenue Hedi Karray, 1082 Mahrajène, Tunisie Valeurs, Intermédiaire en Bourse, sis 17 rue de Jérusalem 1002 Tunis, les autres intermédiaires en bourse et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

2008 - AS - 923

### AVIS DE NOTATION (\*)

### Fitch confirme la note 'BBB+', perspective stable, de Arab Tunisian Bank

Fitch Ratings - Londres/Paris/ Tunis - 26 novembre 2008: Fitch Ratings a confirmé à 'BBB+' les notes de défaut émetteur (issuer default rating - IDR) à long terme en devises et en monnaie locale attribuées à Arab Tunisian Bank (" ATB "), ainsi que ses notes IDR à court terme en devises et en monnaie locale à 'F2'. La perspective des notes à long terme en devises et en monnaie locale est stable. La note intrinsèque et la note de soutien extérieur d'ATB sont confirmées à 'D' et '2' respectivement. Les notes nationales à long terme et à court terme de la banque sont également confirmées à 'AA (tun)' et 'F1+ (tun)' respectivement. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Les notes IDR d'ATB et sa note de soutien extérieur reposent sur la forte probabilité de soutien de la part de son actionnaire majoritaire, Arab Bank plc ("AB", 'A-'(A moins)/ 'F1'; intrinsèque 'B'; soutien extérieur '5'), qui détient 64,2 % de son capital. La note intrinsèque d'ATB reflète sa rentabilité acceptable et sa bonne liquidité. Elle tient compte par ailleurs de ses problèmes de qualité d'actif, de la concentration de ses ressources et d'une capitalisation étroite.

Les diverses activités d'ATB sont restées rentables en 2007 et au 1er semestre 2008, avec des taux de rendement des fonds propres et des actifs d'environ 14 % et 1 % respectivement au 1er semestre 2008. La croissance des revenus restait stimulée par une activité de prêts soutenue et par des investissements dans des emprunts d'Etat. Toutefois, les provisions pour créances douteuses continuent de peser sur la rentabilité. Elles représentaient en effet 36 % du résultat d'exploitation avant provisions en 2007 et au 1er semestre 2008 et cette tendance devrait persister à court terme du fait de la nécessité pour la banque d'améliorer son niveau de provisionnement. Fitch observe qu'ATB a progressivement renforcé ses systèmes de gestion du risque depuis 2002 en concertation avec AB, même si des progrès restent possibles. La qualité des actifs reste faible par rapport aux niveaux internationaux. A fin juin 2008, les créances douteuses brutes représentaient 14 % des prêts bruts et le ratio de créances douteuses sur capital éligible se situait à 35 %. Le risque de concentration par débiteur est élevé.

Les ressources financières d'ATB proviennent majoritairement de sa clientèle et sont fortement concentrées. Cependant, la liquidité est satisfaisante et étroitement surveillée par AB. Elle bénéficie également de la capacité d'ATB à faire appel à des lignes de crédit d'AB en cas de tension. Les ratios de capital éligible et de Tier 1 calculés par Fitch (qui s'établissaient tous deux à 8,78 % selon les normes Bâle I) apparaissent serrés. Les deux augmentations de capital (de 20 Mio TND chacune) programmées pour décembre 2008 et pour 2010 devraient relever le ratio Tier 1 d'ATB à 10 % minimum.

ATB est une banque tunisienne de taille moyenne qui offre une large gamme de services de banque de détail. A fin 2007, elle détenait une part de marché de 8,9 % des dépôts et de 5,9 % des prêts.

Les notes nationales de Fitch Ratings permettent d'évaluer la qualité de crédit relative des entités notées au sein d'un pays dont les notes souveraines internationales sont relativement faibles et où il existe une demande pour ce type de notation. La meilleure signature relative d'un pays étant notée 'AAA', les notes des autres émetteurs sont établies par rapport à celle-ci. Les notes nationales sont essentiellement à l'usage des investisseurs locaux sur des marches locaux et sont accompagnées d'un identificateur correspondant au pays concerné, par exemple "AAA(tun) " pour des notes attribuées sur l'échelle nationale en Tunisie. Les notes nationales ne sont donc pas comparables internationalement.

Les définitions des notes de Fitch sont disponibles sur le site public de l'agence, www.fitchratings.com. Les notes publiées, les critères et les méthodologies sont également disponibles sur ce site, à tout moment. Le Code de conduite de Fitch, ses règles en matière de confidentialité, de conflits d'intérêts, de séparation vis-à-vis des sociétés affiliées, de conformité, ainsi que toutes autres règles et procédures appropriées, sont également disponibles dans la section " Code de Conduite " de ce site.

(\*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

2008 - AS - 944

### **AVIS**

### **COURBE DES TAUX DU 27 NOVEMBRE 2008**

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	5,343%		
TN0008002271	BTCT 52 semaines 02/12/2008		5,343%	
TN0008002297	BTCT 52 semaines 10/02/2009		5,348%	
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		5,350%	1 002,794
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009	5,365%		
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009	5,353%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		5,397%	1 017,035
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"	5,617%		1 010,744
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	5,964%		1 005,275
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		6,034%	1 065,010
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		6,066%	1 100,614
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		6,148%	1 042,219
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016	6,378%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	6,442%		1 019,140
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,816%		1 006,319

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM TITRES OPCVM TITRES OPCVM

DATE DE VALEUR VALEUR PLUS OU MOINS VALUE GESTIONNAIRE DETACHEMENT DU DERNIER **DESIGNATION DES OPCVM** LIQUIDATIVE LIQUIDATIVE DEPUIS LE 31/12/2007 EN DINARS EN % <u>DIVIDENDE</u> OBLIGATAIRE du 26/11/2008 du 27/11/2008 SICA TUNISIE SICAV Tunisie Valeurs \*S C 125 125 125.137 4 094 3 38% 31/03/2008 103,163 SICAV RENDEMENT 103,174 SBT 3,500 3,38% ALYSSA SICAV UBCI Finance 30/05/2008 101.839 101.849 3 417 3 33% 25/03/2008 AMEN PREMIERE SICAV Amen Invest 104.530 104.541 3.823 3.65% 4,04% PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV BNA Capitaux 14/04/2008 104,126 4,232 4,228 104,100 BIAT Asset Management SICAV TRESOR 15/04/2008 104.367 104.380 4.03% SICAV L'EPARGNANT STB Manager 26/05/2008 102,797 102,808 \*\*\* 3,846 3,73% SICAV BH OBLIGATAIRE SIFIR BH 28/04/2008 102 642 102 654 3 795 3 68% INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV \*\*\* 07/04/2008 105,812 105,823 3,924 3,70% INI UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SCIF 27/05/2008 104,632 104,644 4,057 3,87% ... 05/05/2008 SANADETT SICAV 107.583 107.596 4.179 3.87% AFC SUD OBLIGATAIRE SICAV Sud Invest 05/05/2008 103,567 103,579 4,047 3,88% 3,918 3,733 GENERALE OBLIG-SICAV CGI 12/05/2008 102.968 102.980 3.77% MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV CGF 30/05/2008 3,52% 105,528 105.538 CAP OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV 104,044 105,498 COFIB Capital Finances 02/06/2008 104,055 3,905 3.74% 02/04/2008 105,509 \*\*\* 3,63% MAC SA 3,846 SICAV AXIS TRESORERIE SICAV ENTREPRISE **AXIS** Gestion 27/05/2008 105,815 105,826 3,844 3,62% 23/05/2008 \*\*\* 3,39% Tunisie Valeurs 103,744 103,754 3,530 AMEN TRESOR SICAV Amen Invest 18/03/2008 104,936 104,948 4,010 3,81% SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE FPG 15/04/2008 104 019 104 031 4 024 3 74% UNISO EMIRATIE SICAV Auto Gérée 19/05/2008 102,613 102,627 4,434 4,26% FINA O SICAV FINACORP 103.348 103.359 3.359 3.36% MAXULA INVESTISSEMENT SICAV 103,211 3,222 103,222 3,22% SMART Asset Management AL HIFADH SICAV 100 996 101 005 1 005 1 01% FCP OBLIGATAIRES CP MAGHREBIA PRUDENCE FCP SALAMETT CAP FCP SALAMETT PLUS 10.790 AFC \*S.C 10.788 0.391 3.76% 10,374 AFC 10,373 0,378 15/05/2008 3,63% AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP FCP SECURAS 102,528 102,161 102,607 102,170 2,607 2,170 2,61% 2,17% CGF STB Manager 100,111 CP AXIS AAA AXIS Gestion 100.101 0.149 15% SICAV MIXTES Tunisie Valeurs 30,049 75,594 SICAV AMEN Amen Invest \*S C 30,052 1.119 3.87% SICAV BNA BNA Capitaux 74,126 14/04/2008 0.933 1.26% SUD VALEURS SICAV Sud Invest 30/05/2008 103.344 103,190 20,142 183,569 23,80% 1 039,421 1 037,185 SICAV PLACEMENTS Sud Invest 30/05/2008 21.10% 21/05/2008 SICAV L'INVESTISSEUR STB Manager 63,72 63,338 0,584 0,90% SICAV PROSPERITY BIAT Asset Management 15/04/2008 100.784 100.708 2.191 2.13% AFC 3,738 ARABIA SICAV 05/05/2008 58,962 58,496 6,66% SICAV BH PLACEMENT -1,332 3,404 -2,83% SIFIR BH 02/05/2008 44 620 44 483 SICAV AVENIR \*\*\* STB Manager 19/05/2008 50,459 7,02% 50,567 94,550 94,464 94,341 93,984 3,249 6,598 3,47% 7,41% UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV UBCI Finance 30/05/2008 UBCI Finance 30/05/2008 \*\*\* UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV \*\*\* SICAV SECURITY 02/06/2008 8,02% COFIB Capital Finances 13,392 13,348 1,019 6,758 26,660 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV **UBCI** Finance 30/05/2008 74.722 73.993 9 96% SICAV CROISSANCE 31/03/2008 192,878 192,047 \*\*\* 15,77% SBT SICAV OPPORTUNITY BIAT Asset Management 15/04/2008 109.044 108,811 -0.749 -0.66% STRATEGIE ACTIONS SICAV 20.18% SMART Asset Manageme 23/05/2008 MIXTES CP AXIS CAPITAL PROTEGE AXIS Gestion 659,627 194,472 MAC SA MAC CROISSANCE FCP 19/05/2008 143 756 142 004 11 859 8 95% \*\*\* MAC EQUILIBRE FCP MAC SA 19/05/2008 135,515 134,697 9,048 7,00% MAC EPARGNANT FCP FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE 19/05/2008 \*S.C 9,413 0,160 MAC SA 123,268 123,024 7,94% UFI 11.46% 1.556 1.602 FCP MAGHREBIA MODERE \*S.C \*\* 1,410 UFI 1,374 0,079 6,10% MAC EXCELLENCE FCP MAC SA 19/05/2008 8 148.129 8 025,825 -716,733 -8.08% FCP IRADETT 20 15/05/2008 11,050 11,021 0,762 7,20% AFC FCP IRADETT 50 AFC 15/05/2008 11,769 11,725 1,307 12.24% FCP IRADETT 100 FCP IRADETT CEA FCP BIAT EPARGNE ACTIONS AFC 15/05/2008 13,321 13,211 2,488 22,86% 15/05/2008 12,320 12,180 1,947 18,47% AFC \*\*\* BIAT Asset Management 15/04/2008 102,603 101,508 3,91% 3,921 FCP BNAC PROGRES
FCP BNAC CONFIANCE 16/09/2008 BNA Capitaux 104,655 103,285 4,545 4,51% BNA Capitaux 16/09/2008 106,142 13,348 105.210 5.576 5.53% FCP VALEURS CEA Tunisie Valeurs 13,233 2,658 25,13% FCP CAPITALISATION ET GARANTIE Alliance Asset Manager 1 062 558 1 059 663 40.642 3.99% FCP VALEURS SERENITE 2013 5 409,888 5 380,907 Tunisie Valeurs \*S.C 380.907 7.62% AL AMANAH PRUDENCE FCP AL AMANAH EQUITY FCP 114,035 113.473 13,473 13,47% CGF 105,710 CGF 106,854 5.710 5.71% FCP FINA 60 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE FINACORP 23,979 2,40% \*S.C 030,627 1 023,979 \*S.C 2.85% AXIS Gestion 103.155 102.845 2.845 FCP AXIS TUNISIE INDICE 486,710 **AXIS** Gestion \*S.C 484,626 15,374 -3,07% 6,705 0,550 ECP KOLINOLIZ \*S.C 106 753 106 705 6 71% FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 100,550 0,55% STB Manager 101,269 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE MAXULA BOURSE MAXULA BOURSE \*S.C \*S.C 100,141 100,124 100,149 0,124 0,149 0,12% 0,15% 100.166 CP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE MAXULA BOURSE \*S.C 0,20% 100,205 100,196 0,196 FCP SECURITE **BNA Capitaux** \*S.C 100.188 100,164

## BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail: cmf@cmf.org.tn

### Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF : Mr. Mohamed Ridha CHALGHOUM IMPRIMERIE
du
C M F
8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

TITRES OPCVM

<sup>-</sup>CP OPTIMA SIFIB BH \*S.C \*\* - 100,164 
S.C. :SICAV de type Capitalisation \*\* V.L. Calculée hebdomadairement \*\*\* Plus ou moins value ajustée en fonction des dividendes distribués

# SITUATION TRIMESTRIELLE DE DELTA EPARGNE ACTIONS ARRETEE AU 30/09/2008

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2008.

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par le conseil d'administration du gestionnaire du fonds réuni le 05 juillet 2007, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » pour la période allant du 20 février au 30 Septembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 116.043, un actif net de D : 114.770 et un bénéfice de D : 14.770.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » comprenant le bilan arrêté au 30 Septembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

- 1 Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

  Responsabilité de l'auditeur
- 2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Opinion

- 3. A notre avis les états financiers du fonds commun de placement « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds pour la période allant du 20 février au 30 Septembre 2008, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.
- 4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessous exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres « SICAV EPARGNANT » dépassent, par rapport à l'actif net du fonds, le seuil de 5% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL

# BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2008 (Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/09/2008
Portefeuille-titres	4	115 584
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		83 612
Titres OPCVM		31 972
Placements monétaires et disponibilités		385
Placements monétaires		-
Disponibilités		385
Créances d'exploitation		74
TOTAL ACTIF		116 043
PASSIF		
Opérateurs créditeurs	5	1 207
Autres créditeurs divers	6	66
TOTAL PASSIF		1 273
ACTIF NET		
Capital	10	112 376
Sommes distribuables		
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 394
ACTIF NET		114 770
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		116 043

ETAT DE RESULTA (Montants exprimés en c		
, and a superior of the superi	Note	Période du 20/02 au
		30 septembre 2008
Revenus du portefeuille-titres	7	3 667
Dividendes		3 667
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 667
Charges de gestion des placements	8	(595)
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 072
Autres charges	9	(678)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 394
Régularisation du résultat d'exploitation		-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 394
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		11 864
Variation des plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		653
Frais de négociation		(141)
I = = = = = = = = = = = = = = = = = = =		,

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)

14 770

RESULTAT DE LA PERIODE

(montants exprintes en uniars)	
	Période du 20/02 au 30 septembre 2008
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	14 770
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation	2 394
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 864
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	653
Frais de négociation de titres	(141)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	
Souscriptions	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	-
Rachats	
- Capital	-
- Régularisation des sommes non distribuables	-
- Régularisation des sommes distribuables	
VARIATION DE L'ACTIF NET	14 770
ACTIF NET	
En début de période (capital initial)	100 000
En fin de période	114 770
NOMBRE DE PARTS	
En début de période	1 000
En fin de période	1 000
VALEUR LIQUIDATIVE	114,770
TAUX DE RENDEMENT	14,77%

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-08

### **NOTE 1: PRESENTATION DU FONDS**

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 8 mai 2007 à l'initiative de la Société Tunisienne de Banque « STB » et la société « STB MANAGER » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 03 septembre 2008.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la STB. Le gestionnaire étant la STB MANAGER.

### NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30 septembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- rise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- valuation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2008 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Septembre 2008 à D : 115.584 et se détaille ainsi :

	Nombre	coût	Valeur au	%
	de titres	d'acquisition	30/09/2008	Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		71 362	83 612	72,85%
Actions, valeurs assimilées et droits				
rattachés admis à la côte		71 362	83 612	72,85%
ADWYA	1 000	3 230	6 887	6,00%
AIR LIQUIDE	24	4 070	5 278	4,60%
ATB	1 200	6 778	9 824	8,56%
BTEI (ADP)	220	7 042	6 809	5,93%
CIL	320	5 005	7 668	6,68%
AL KIMIA	130	4 752	5 460	4,76%
SFBT	500	7 015	6 312	5,50%
SIPHAT	120	1 884	1 800	1,57%
SOTETEL	400	6 848	6 215	5,42%

SOTRAPIL	300	6 915	3 900	3,40%
STB	500	4 826	4 959	4,32%
Tunisie Leasing	342	5 435	9 758	8,50%
TPR	800	4 232	5 277	4,60%
TUNINVEST	300	3 330	3 465	3,02%
Titres OPCVM	L	32 358	31 972	27,86%
SICAV EPARGNANT	313	32 358	31 972	27,86%
TOTAL		103 720	115 584	100,71%

### Note 5 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/09/2008 à D : 1.207 et s'analyse comme suit :

Rémunération du gestionnaire	529
Rémunération du dépositaire	66
Rémunération du CAC	612
Total	1 207

### Note 6 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2008 à D : 66 et englobe exclusivement la redevance du CMF.

### Note 7 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s' élève pour la période allant du 20 février au 30 septembre 2008 à D : 3.667 et se détaille comme suit :

	Période du 20/02 au 30/09/2008		
<u>Dividendes</u>			
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	2 519		
des titres OPCVM	1 148		
TOTAL	3 667		

### Note 8 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 20 février au 30 septembre 2008 à D : 595 et se détaille comme suit :

Rémunération du gestionnaire	529
Rémunération du dépositaire	66
Total	595

### Note 9: Autres charges

Les autres charges s'élèvent D : 678 pour la période allant du 20 février au 30 septembre 2008 et se détaillent comme suit :

Rémunération du CAC	612
Rémunération du CMF	66
Total	678

### Note 10 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du 20 février 2008 au 30 Septembre 2008, se détaillent ainsi :

allisi.	
Capital initial	
Montant	100 000
Nombre de parts émises	1 000
Nombre de copropriétaires	6
Souscriptions réalisées	
Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-
Rachats effectués	
Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-
<u>Autres mouvements</u>	
Plus (ou moins) values potentielles sur titres	11 864
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	653
Régularisation des sommes non distribuables	-
Frais de négociation	(141)
<u>Capital au 30-09-2008</u>	
Montant	112 376
Nombre de parts	1 000
Nombre de copropriétaires	6

# SITUATION TRIMESTRIELLE DE FCP SECURAS ARRETEE AU 30/09/2008

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR ET LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2008.

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire du fonds réuni le 05 juillet 2007 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné les états financiers trimestriels du fonds commun de placement FCP SECURAS, pour la période allant du premier juillet au 30 septembre 2008. Les états financiers trimestriels tels qu'ils sont joints au présent rapport font ressortir un total net bilan de 133.723 DT et un résultat bénéficiaire de 4.395 DT. L'établissement et la fiabilité de ces états financiers relèvent de la responsabilité du gestionnaire du fonds. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur la base de notre examen.

### I- Opinion sur les états financiers

- 1-Nous avons effectué notre examen selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que notre examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre contrôle consiste à examiner, par sondage, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers II consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre contrôle constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.
- 2-A notre avis, les états financiers trimestriels du fonds commun de placement FCP SECURAS arrêtés au 30 septembre 2008, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation financière du fonds, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au référentiel comptable tunisien.

### II- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons examiné les informations financières et comptables figurant dans le rapport du gestionnaire du fonds au titre de la gestion du troisième trimestre 2008, nous confirmons la cohérence des informations données dans ce rapport sur les comptes avec les états financiers trimestriels du fonds arrêtés au 30 septembre 2008.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES Salah DHIBI

### BILAN COMPARE ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2008 (En Dinars Tunisiens)

ACTIF	NOTES	30/09/2008
Portefeuille-titres	A1	133 404
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		
Obligations et valeurs assimilées		
Titres OPCVM		133 404
Placements monétaires et disponibilités		319
Placements monétaires		
Disponibilités		319
Créances d'exploitation		
Autres actifs		
TOTAL ACTIF		133 723
PASSIF		_
Opérateurs créditeurs	B1	898
Autres créditeurs divers		
Total passif		898
ACTIF NET		
Capital	C1	128 671
Sommes distribuables		4 154
Sommes distribuables des exercices antérieurs		
Sommes distribuables de l'exercice		4 154
Total actif net		132 825
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		133 723

### ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2008 (En Dinars Tunisiens)

	NOTES	Période du 01/07 au 30/09/2008	Période du 01/01 au 30/09/2008
Revenus du portefeuille-titres	D1	4 081	4 081
Revenus des obligations et valeurs assimilées			
Revenus des OPCVM		4 081	4 081
Revenus des placements monétaires			
Total des revenus des placements		4 081	4 081
Charges de gestion des placements	D2	< 933>	< 933>
Revenu net des placements		3 148	3 148
Autres produits			
Autres charges			
Résultat d'exploitation		3 148	3 148
Régularisation du résultat d'exploitation		1 006	1 006
Sommes distribuables de la période		4 154	4 154
Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		< 1 006>	< 1 006>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		1 090	1 090
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		354	354
Frais de négociation			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		4 592	4 592

### ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2008 (En Dinars Tunisiens)

	NOTES Période du 01/07 au 30/09/2008	Période du 01/01 au 30/09/2008
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploita	ition 1 703	1 703
Résultat d'exploitation	3 148	3 148
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	< 1 090>	< 1 090>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	< 354>	< 354>
Frais de négociation		
Distributions de dividendes		
Transactions sur le capital	131 122	131 122
Souscriptions	<u>156 504</u>	<u>156 504</u>
Capital	155 700	155 700
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	< 1 007>	< 1 007>
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	1 811	1 811
Rachats	<u>&lt; 25 382&gt;</u>	< 25 382>
Capital	< 25 000>	< 25 000>
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	423	423
Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	< 805>	< 805>
VARIATION DE L'ACTIF NET	132 825	132 825
ACTIF NET		
En début de période		
En fin de période	132 825	132 825
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de période		
En fin de période	1 307	1 307
VALEUR LIQUIDATIVE	102	102
VARIATION	2%	2%

### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-08**

### **NOTE 1: CREATION DU FONDS**

**FCP SECURAS** est un fonds commun de placement régi par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créée à l'initiative de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE et de STB MANAGER et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier du 8 mai 2007.

### **NOTE 2: OBJET**

Le fonds a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation de ses fonds propres.

### **NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2008, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 et 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrête du ministre des finances du 22 janvier 1999.

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évolution des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### 3-1 : Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultant à mesure qu'ils sont courus.

### 3-2 : Evaluation des placements en actions OPCVM et valeurs assimilées

Les placements en actions OPCVM et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêter, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capital, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

### 3-3: Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 3-4 : Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### A / ACTIFS

### **NOTE A1: PORTEFEUILLE TITRES**

La valeur de cette rubrique s'élève au 30 septembre 2008 à 133.404 DT, et se détaille comme suit :

Désignations	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2008	% Actif net
Titres OPCVM:				
- SICAV l'épargnant	1 306	134 494	133 404	100,44%
Totaux	1 306	134 494	133 404	100,44%

### **B/ PASSIFS**

### NOTE B1 : OPERATEURS CREDITEURS :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 septembre 2008 à 933 DT, et se détaille comme suit :

Désignations	30 septembre 2008
Gestionnaire	193
Dépositaire	64
Commissaire aux comptes	612
CMF	64
Totaux	933

### C / ACTIF NET

### NOTE C1 : CAPITAL :

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2008, se détaillent comme suit :

Désignations	Montant
Capital au 01/01/2008	
Montant	-
Nombre de titres	-
Nombre de porteurs de parts	-
Souscriptions réalisées	
Montant	155 700
Nombre de titres	1 557
Nombre de porteurs de parts	10
Rachats effectués	
Montant	<25 000
Nombre de titres	<250
Nombre de porteurs de parts	<2
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	<1 090
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	<354
Frais de négociation	-
Régularisation des sommes non distribuables	<584
Capital au 01/07/2008	
Montant	128 671
Nombre de titres	1 307
Nombre de porteurs de parts	8

### D/ ETAT DE RESULTAT :

### **NOTE D1: REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES:**

Les revenues du portefeuille titres s'élèvent au 30 septembre 2008 à 4 081 DT et se détaille comme suit :

Désignations	30 septembre 2008
Dividendes des titres OPCVM	4 081
Totaux	4 081

### NOTE D2 : CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS :

Les charges de gestion de placements s'élèvent au 30 septembre 2008 à 933 DT, et se détaille comme suit :

Désignations	30 septembre 2008
Gestionnaire	193
Dépositaire	64
Commissaire aux comptes	612
CMF	64
Totaux	933